



**Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre  
des Députés**

Luxembourg, le 20 mai 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, j'aimerais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances.

Selon les médias français, la société Revolut, une néobanque qui a développé une application bancaire en ligne avec plus de 50 millions de clients à travers le monde, aurait décidé d'ouvrir son deuxième siège dans l'Union Européenne en France et d'y déposer une demande pour une licence bancaire. L'investissement de Revolut en France se chiffrerait à plus d'un milliard d'euros en trois ans. Selon mes informations, la banque n'a pas reçu d'agrément de la part des autorités luxembourgeoises.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances :

- **Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis qu'il aurait fallu accepter la demande d'agrément de Revolut ?**
- **Comment Monsieur le Ministre estime-t-il le potentiel des néobanques pour la place financière luxembourgeoise ?**
- **Monsieur le Ministre envisage-t-il d'attirer d'autres néobanques vers le Luxembourg ?**
- **Le cas échéant, quels incitatifs Monsieur le Ministre compte-t-il leur offrir ?**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent Mosar

Député